

## **DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE** **N° 2017/51**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 11 août 2015 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrices des centres hospitaliers de CHATEAUROUX, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS ET DU BLANC et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, D'ARGENTON-SUR-CREUSE, DE CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 17 octobre 2015 ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu l'arrêté de fusion-absorption de l'A.R.S. Centre-Val de Loire n° 2016-OSMS-0058 entre le centre hospitalier de CHATEAUROUX et le centre hospitalier de LE BLANC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée portant recrutement de Mme Florence SALAUN en qualité d'attachée d'administration hospitalière contractuelle, au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE, établissement de la direction commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- Vu les nécessités de service ;

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, D'ARGENTON-SUR-CREUSE, DE CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

### **DÉCIDE**

#### Article 1<sup>er</sup>

**Mme Florence SALAUN**, attachée d'administration hospitalière contractuelle, est chargée de la gestion des ressources humaines et du service de la paie et reçoit délégation, sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer :

- tous les actes se rapportant aux missions du chargé des ressources humaines y compris, en qualité d'ordonnateur suppléant, les bordereaux de mandatement de la paie et tout document y afférant.

#### Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions de recrutement des personnels stagiaires et titulaires,
- les décisions d'avancement de grade,

- les tableaux d'avancement de grade et de liste d'aptitude,
- les décisions de stagiairisation,
- les décisions de titularisation,
- les décisions de cessation d'activité,
- les décisions de sanction disciplinaire,
- les décisions de recours amiables, hiérarchiques, ou contentieux,
- les décisions de recrutement et d'avancement des personnels médicaux,
- les décisions d'ouverture ou de résolution d'actions contentieux.

Article 3

Mme Florence SALAUN, attachée d'administration hospitalière rend compte au directeur du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 4

La présente délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, D'ARGENTON-SUR-CREUSE, DE CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.

Article 5

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée aux :

- directeur du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,
- président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,
- trésorier du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

CHATEAUROUX, le 4 septembre 2017.

La directrice  
de la direction commune,



Evelyne POUPET

La délégataire,  
l'attachée d'administration hospitalière,



Florence SALAUN